



PREMIÈRE NATION DE YORK FACTORY

York Landing (Manitoba) R0B 2B0

Téléphone : 204-341-2180

Télécopieur : 204-341-2322

Le 10 mai 2022

MÉMOIRE PRÉSENTÉ AU COMITÉ PERMANENT DE LA CONDITION FÉMININE DE LA CHAMBRE DES COMMUNES concernant l'exploitation des ressources et la violence à l'égard des femmes et des filles autochtones

CONTEXTE

Depuis la fin des années 1950, la société d'État Manitoba Hydro a aménagé trois réseaux hydrographiques et construit six centrales hydroélectriques sur le territoire ininiw, dans le nord-est du Manitoba. Ce projet d'aménagement hydroélectrique alimente la province du Manitoba et contribue aux marchés d'exportation. Il rapporte des milliards de dollars à la province chaque année grâce aux redevances pour la location de l'eau et aux frais de garantie. Les impacts de l'extraction touchent les terres et les peuples ininiw du nord du Manitoba.

L'exploitation des ressources sur le territoire ininiw a eu des effets néfastes sur la terre, l'eau, les propriétés médicinales, les animaux, les personnes et la culture. Les Ininiwak ont été témoins et ont vécu des problèmes de violence raciale et sexuelle, de misogynie, d'homophobie et de transphobie engendrés par cet aménagement, et ces problèmes touchent de manière disproportionnée les membres de la communauté, mais plus particulièrement les femmes et les personnes bispirituelles.

Soixante ans d'exploitation des ressources ont laissé un profond sentiment d'impuissance et d'oppression dans notre communauté. Nous avons l'impression que les projets iront de l'avant sans notre consentement. C'est notamment le cas de la plus récente centrale de Keeyask, dans laquelle la Première Nation de York Factory détient une participation de 5 %.

Depuis 2019, notre Nation demande une enquête sur le racisme, le harcèlement, la discrimination et la violence sexuelle dans le cadre des projets d'aménagement hydroélectrique menés dans le nord du Manitoba. À ce jour, il n'y a pas eu de réponse du gouvernement à ce sujet.

UNE RÉPONSE INCOMPLÈTE

Comme beaucoup l'ont dit lors des audiences du Comité permanent, malgré une sensibilisation et des discussions accrues, nous n'avons pas encore constaté de changements significatifs dans les expériences vécues au sein de notre communauté. En 2019, Manitoba Hydro a fourni une lettre à Amnistie internationale énumérant les mesures prises dans le cadre du projet Keeyask pour réduire ou combattre le racisme, le harcèlement, la discrimination et la violence. Nous ne nions pas que certains efforts ont été déployés, mais voici nos observations :

- L'évaluation de l'impact du projet et les mesures d'atténuation ont été élaborées avant le projet de loi C-69 et ne comprenaient pas d'analyse comparative entre les sexes sauf, peut-être, avec l'une des quatre Premières Nations de la région.
- Le promoteur ne disposait pas d'un personnel au fait des approches dirigées par des Autochtones, des approches fondées sur les traumatismes, de l'intervention et de la gestion des crises et, en particulier, de la violence sexiste.
- Dans l'ensemble, les réponses n'étaient pas suffisamment dirigées par des Autochtones ou fondées sur la culture.
- Les tentatives visant à soutenir une réponse communautaire aux problèmes découlant du chantier ont été très limitées en matière de portée et d'efficacité.

Après avoir participé au projet Keeyask, nos membres avaient des besoins accrus en matière de santé mentale, de lutte contre la toxicomanie et de soutien social, et leurs familles en subissent les conséquences. Les services sociaux et de santé de notre communauté sur la réserve sont actuellement surchargés, et notre Conseil est accaparé par la réponse aux problèmes sociaux.

Selon nous, il est important que des ressources de guérison et de soutien soient disponibles indépendamment d'un projet d'exploitation des ressources. Les promoteurs peuvent offrir un financement de programme dans le cadre d'une stratégie d'atténuation, mais ils ne peuvent pas être à la fois la cause et la solution à la violence et aux autres problèmes découlant de l'exploitation des ressources.

RECOMMANDATIONS

Organiser une enquête publique :

La Première Nation de York Factory continue de demander aux gouvernements provinciaux et territoriaux de donner suite à ses appels pour mener une enquête publique sur le racisme, le harcèlement, la discrimination et la violence sexuelle dans le cadre des projets d'aménagement hydroélectrique. Ces étapes sont cruciales dans le processus de guérison. Elles permettront :

- de favoriser la compréhension à l'intérieur et à l'extérieur des communautés d'accueil, et de dénormaliser la violence sexiste;
- de comprendre les problèmes structurels et systémiques qui sous-tendent les actes de racisme, de harcèlement, de discrimination et de violence dont sont victimes les peuples autochtones, et en particulier les femmes autochtones et les personnes bispirituelles;
- de comprendre la violence sexiste et ses conséquences;
- d'aider notre peuple à parler et à documenter ses expériences, dont beaucoup n'ont jamais été racontées;
- d'aider notre peuple à faire face à ce qu'il a vécu en raison de l'exploitation de nos terres;
- de surmonter les biais inhérents au suivi des projets par les promoteurs;
- de présenter des recommandations propres au contexte culturel et historique du nord du Manitoba.

Nous avons besoin d'une reconnaissance et d'excuses de la part de Manitoba Hydro et de la province du Manitoba, directement auprès des gens des communautés, afin que les préjudices qui ont été et qui continuent d'être subis par les communautés et les territoires ininiw soient reconnus. Les excuses seules ne suffisent pas, mais elles sont tout de même nécessaires.

Prévenir toute nouvelle victimisation et fournir un soutien et des ressources aux personnes concernées :

- Les communautés autochtones doivent donner leur consentement libre, préalable et éclairé à toute exploitation de ressources sur leurs territoires.
- Les communautés autochtones doivent détenir un véritable pouvoir de gouvernance au sein d'un projet donné.
- Les camps de travail doivent devenir des espaces sûrs pour toutes les personnes qui choisissent d'y travailler.
- La planification de l'évaluation et de l'atténuation doit tenir compte des femmes autochtones et des personnes bispirituelles et doit impliquer un personnel connaissant et maîtrisant les approches décolonisées, les soins tenant compte des traumatismes et la violence sexiste.
- Des défenseurs des droits des Autochtones doivent être présents dans les camps de travail pour soutenir les personnes qui subissent des mauvais traitements mineurs ou graves.
- Un organisme indépendant de défense des intérêts des Autochtones est nécessaire pour soutenir les personnes victimes de la violence coloniale dans les camps de travail du projet et dans les alentours.
- Des centres indépendants de ressources et de rétablissement sont nécessaires à l'échelon régional si l'on veut soutenir les programmes de guérison communautaires et créer des lieux sûrs où les Autochtones peuvent aborder leurs problèmes et chercher un soutien à la guérison.
- Le personnel de la santé provincial et fédéral œuvrant dans les communautés autochtones doit être formé aux approches dirigées par des Autochtones et aux stratégies de guérison culturelle. Ils doivent commencer par accorder de l'importance aux visions du monde et aux modes de vie des Autochtones.
- Les communautés autochtones ont besoin de fonds pour élaborer et mettre en œuvre des programmes locaux qui renforcent l'identité culturelle, par l'intermédiaire de la langue, des pratiques traditionnelles, des cérémonies et de la guérison par la terre. Le renforcement de l'identité culturelle donne la force de faire face à la violence lorsqu'elle se manifeste et la résilience nécessaire pour s'en remettre.

Garantir la justice :

- Les forces de l'ordre doivent assurer une réponse rapide et complète à tous les crimes et violations des droits de la personne dans les camps de travail des projets et dans les alentours.
- La GRC doit établir de meilleures relations avec les communautés autochtones éloignées et augmenter les interventions lors d'incidents locaux liés aux problèmes de toxicomanie, de santé mentale et de violence qui ont été exacerbés dans les communautés voisines des projets d'exploitation des ressources.
- Les Premières Nations ont besoin de ressources pour élaborer de solides programmes locaux de sécurité/d'intervention des gendarmes. Pour être efficaces, les programmes doivent être ancrés dans la culture et dotés de personnel et de ressources suffisantes. Les agents de sécurité doivent être formés de manière approfondie aux approches d'intervention traditionnelles, aux stratégies de réduction des méfaits et aux soins tenant compte des traumatismes subis.

